

**Formulaire de demande de délivrance / renouvellement <sup>(1)</sup> d'un permis spécial pour la collecte, le transport, la transformation et le négoce de certaines ressources marines à titre professionnel en province Nord - (Code de l'Environnement)**

Je soussigné(e) .....

Né(e) le : ..... à .....

N° de Ridet : .....

Nom de l'entreprise : .....

Adresse ou siège social : .....

N° Tel : ..... / N° Fax : .....

Email : .....

Demande la délivrance / le renouvellement <sup>(1)</sup> d'un permis spécial afin d'exercer l'activité de <sup>(2)</sup> :

<input type="checkbox"/> Collecte	<input type="checkbox"/> Collecte	<input type="checkbox"/> Collecte
<input type="checkbox"/> Transport	<input type="checkbox"/> Transport	<input type="checkbox"/> Transport
<input type="checkbox"/> Transformation	<input type="checkbox"/> Transformation	<input type="checkbox"/> Transformation
<input type="checkbox"/> Négoce	<input type="checkbox"/> Négoce	<input type="checkbox"/> Négoce
<b>De Trocas</b>	<b>De Bêche de Mer</b>	<b>Toute autre Produits de la Mer</b>

Cette activité sera basée à : .....

Les communes d'achats seront principalement : .....

**Les véhicules utilisés :**

Véhicule 1 :

Marque : ..... Immatriculation : .....

Véhicule 2 :

Marque : ..... Immatriculation : .....

Véhicule 3 :

Marque : ..... Immatriculation : .....

J'autorise-le SMRA à communiquer mon contact téléphonique à des acheteurs de produits de la mer.

J'autorise le SMRA à me transmettre des informations relatives à mon activité par SMS ou par mail.

Le demandeur d'un permis spécial s'engage :

- à collaborer avec le service de la province Nord chargé des pêches pour la mise en place d'une gestion durable de la ressource ;
- à accepter la visite de tout agent du service de la province Nord chargé des pêches pour effectuer des observations relatives à la transformation des ressources marines ;
- à respecter les dispositions de la présente délibération ainsi que les dispositions de la réglementation en vigueur en matière d'agrément d'hygiène.

Le demandeur d'un permis spécial s'engage également à faire parvenir au service de la province Nord chargé des pêches, sous la forme demandée et dans un délai de 15 jours suivant la fin de chaque semestre et pour ledit semestre, les quantités mensuelles achetées par espèce, leurs valeurs, la forme des produits à l'achat, le nom des fournisseurs et les lieux de pêche correspondants, ainsi que la valeur des produits finis à la première revente et l'indication des acheteurs.

<u>Date :</u>	<u>Signature du demandeur :</u>
---------------	---------------------------------

(1) Rayer la mention inutile

(2) Cocher

Le renouvellement du permis spécial doit être effectué chaque année, entre le 1er janvier et le 1er mars.

\*\*\*

***Pièces à joindre pour une demande de délivrance du permis spécial :***

- *une photocopie d'une pièce d'identité*
- *une photocopie de la carte grise du/des véhicule(s) utilisé(s)*
- *une photocopie du RIDET*

***Pièces à joindre pour une demande de renouvellement d'autorisation de pêche :***

- *le carnet de production du semestre précédent dûment rempli (cf ci-dessous)*

## **Le carnet de production**

Le carnet de production du colporteur est un élément indispensable pour assurer une gestion durable des pêcheries de bèches de mer et de trocas. Il permet en effet d'obtenir une bonne appréciation des quantités pêchées et commercialisées, notamment lorsqu'il est croisé avec les carnets de pêche rendus par les pêcheurs professionnels.

La présentation du carnet est laissée à l'appréciation du transformateur/colporteur. Cependant, les informations suivantes doivent obligatoirement figurer :

- Date de l'achat/collecte/transformation du produit,
- Nom et prénom du vendeur
- Commune dans laquelle le produit est acheté
- Espèces concernées
- Quantité
- Présentation du produit : frais, salé, séché... (pour les holothuries)
- Prix total de l'achat
- Destinataire : colporteur/transformateur/export (les informations concernant le nom du destinataire et le prix de revente du produit sont optionnelles).

***Loi informatique et liberté, devenir et stockage des données.***

La Province Nord, responsable du traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel pour la gestion et le suivi des demandes de subvention des pêcheurs, des dérogations aux quotas de pêche autorisés et des demandes d'autorisation de pêche professionnelle.

Les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires. En l'absence de réponse, le traitement pourrait être impossible.

Les données collectées sont indispensables à cette gestion et sont utilisées par les services concernés de la Province Nord et, le cas échéant, ses sous-traitants et prestataires.

En application de la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes relativement à l'ensemble des données vous concernant qui s'exercent par courrier postal auprès du service des Milieux et Ressources Aquatiques – DDEE - Hôtel Province Nord - BP 41 98860 Koné ou par courrier électronique à [informatiqueetlibertes@province-nord.nc](mailto:informatiqueetlibertes@province-nord.nc), et en accompagnant votre demande d'une copie d'un titre en vigueur attestant de votre identité.

**La province Nord s'engage sur la confidentialité des données individuelles**